



Loi scrivener/credit auto/penalités remboursement anticipé

Par **renaud04**, le **23/12/2009** à **17:24**

Bonjour,

je possede un credit pour une automobile avec une valeur de rachat a son terme (48 mois). je souhaitais vendre mon vehicule avant la fin, et possedant un echeancier je pensais que la somme figurant au mois en cours etait bonne. mais en telephonant au siege de la societe de credit, on vient de m'apprendre que je devais des penalités (6%) si j'anticipais le remboursement car j'ai emprunter plus de 21500 euros et que je suis sur le coup de la loi scrivener...

du fait je dois bien plus que ce que cote mon vehicule. je me demandais si tout cela etait bien légal et vers qui pourrai je me tourner? je vous remercie infiniment de preter attention a mon cas. mille mercis et bonnes fetes de fin d'année.